



Procédure de remboursement des arbitres Nationaux Stagiaires

1-Objet :

Procédure de remboursement de frais des arbitres nationaux stagiaires de la région PACA.

2- Domaine d'application :

S'applique aux Arbitres Nationaux et Arbitres Régionaux sélectionnés par le responsable d'arbitrage régional du Comité Régional TAEKWONDO PACA

3- Documents associés :

La fiche officielle de défraiement ANS. Pour les arbitres se déplaçant à plusieurs, utiliser la fiche spéciale de « co-voiturage ».

4- Contenu :

A chaque compétition, une fiche de défraiement sera remise aux arbitres par le RAR, Monsieur Julien LARCHER.

Celle-ci devra être transmise, dans un délai d'un mois après la compétition, au CRT PACA.

Toutes les vacations doivent être validées par la signature du RAR Monsieur Julien LARCHER, et la présidente Mme Martine STANCZAK.

Le cas échéant, aucune prise en charge ne sera effectuée par la région.

5 – Vacations Arbitres

Le Comité Directeur réuni le 24 Janvier 2009, a validé la proposition de la Commission d'arbitrage du 20 Décembre 2008 fixant les vacations des arbitres :

Superviseur : 40 €

Arbitre National : 25 €

Arbitre Régional : 15 €

Concernant les remboursements de frais :

1°) Remboursement des frais de transport

Déplacement individuels : remboursement sur la base mappy des frais de carburant, ticket d'autoroute, et péages. La fourniture des justificatifs sera nécessaire pour un remboursement.

Déplacement « covoiturage » : remboursement au frais réel du véhicule utilisé

2°) Remboursement des frais de repas : 16.40 € par repas.

3°) Hôtel : remboursé sur la base d'une chambre double d'un hôtel 2 étoiles.